

**Championnat Départemental voile légère**  
**Dimanche 28 novembre 2021**  
**Grade 5B**  
**Brest Bretagne Nautisme**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, *incluant l'annexe B*.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - Les règlements fédéraux y compris les règles de sécurité des supports à foils disponible à [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE\\_Regles\\_Seurite\\_Bateaux\\_Foils\\_0715.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE_Regles_Seurite_Bateaux_Foils_0715.pdf)  
<http://www.cdv29.com/wp-content/uploads/2021/09/Reglement-Sportif-Departemental-2021-2022.pdf>

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [Contact@brestbretagnenautisme.fr](mailto:Contact@brestbretagnenautisme.fr), dans la fenêtre d'actualités.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes **Techno 293D, Race Board, Wind Foil**
- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en **inter-série catamaran** à l'exception des catamarans de plus de 16 pieds
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
    - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- 4.2.2 Pour le bateau :
  - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.4.1 Accès au site de la compétition et participation :

Un « **PASS SANITAIRE** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 12 ans et plus :

  - 1.1 les concurrents
  - 1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
  - 1.3 Toutes personnes qui souhaitent entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes...)

L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus de 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent,

Ou

Le résultat d'un test antigénique ou d'un autotest supervisé par un professionnel de santé de moins de 72 heures, négatifs,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

**4.4.2** Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un « **Pass Sanitaire** » et les personnes de moins de 12 ans recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter à chaque entrée sur le site de la compétition.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<b><i>Classes en solitaire</i></b>	<b>10€</b>
<b><i>Classes en double</i></b>	<b>20€</b>
<b><i>Classes en doubles avec location</i></b>	<b>25€</b>

Les solitaires peuvent régler leur inscription via le lien suivant:

<https://app.joinly.com/app/member/web-site/619ca78a529f62000715be91>

**L'inscription des supports double (catamaran) se fera sur place et les demandes de location devront se faire au plus tard, avant le 26 novembre 2021, par mail à l'adresse: [vincent@brestbretagnenautisme.fr](mailto:vincent@brestbretagnenautisme.fr)**

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<b>DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021</b>	<b>9H</b>	<b>10H</b>

8.3 Jours de course :

Date	Toute classe <i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>
<b>DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021</b>	<b>11H30</b>

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la **première course est prévue à 11h30**

8.6 Le dernier jour de course programmé, **aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h**

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] Les planches doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 10h le 28/11/2021.

9.2 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

9.3 L'équipement peut être contrôlé ou mesuré.

#### 9.5 [DP] **Matériels de sécurité :**

9.5.1 Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

9.5.2 Pour les Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

## 11 **LIEU**

L'Annexe à l'AC A indique l'emplacement des zones de course.

## 12 **LES PARCOURS**

Les parcours seront de type : **construit ou raid.**

## 13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour la classe catamaran la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 **CLASSEMENT**

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de plus 3 ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un moyen défini en annexe des IC.

## 16 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

**Les demandes de location de catamaran doivent se faire au plus tard avant le 26 Novembre 2021, par mail à l'adresse : à [vincent@brestbretagnenautisme.fr](mailto:vincent@brestbretagnenautisme.fr)**

## 17 **PLACE AU PORT**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

## 18 **PROTECTION DES DONNÉES**

### 18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels

ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### **20 PRIX**

Les prix seront distribués selon le règlement du comité départemental de voile

#### **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

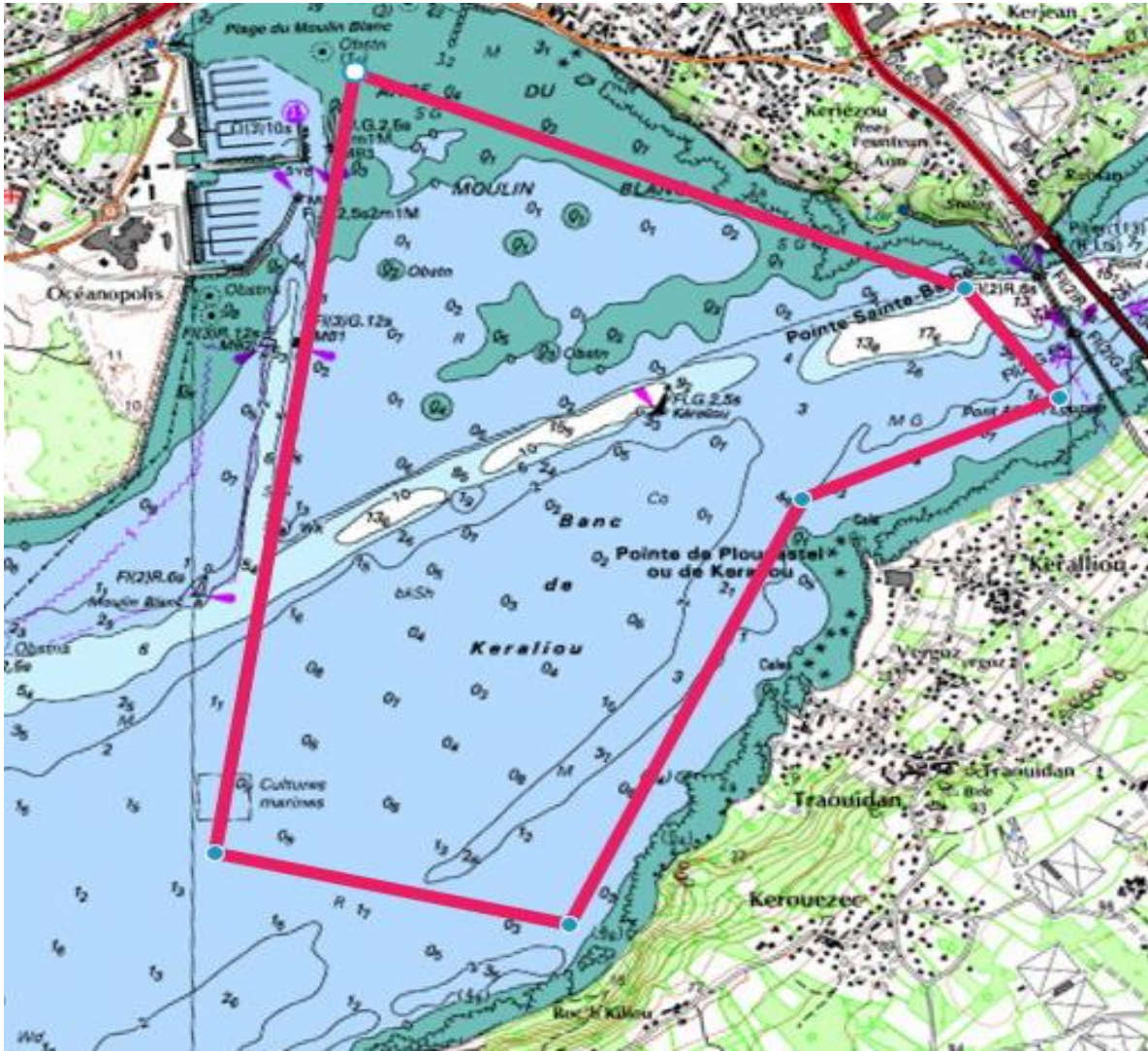
Pour plus d'informations, contacter Vincent Carton par mail à [vincent@brestbretagnenautisme.fr](mailto:vincent@brestbretagnenautisme.fr)

Ou

Brest Bretagne Nautisme 02 98 02 5 144

Maison du Nautisme, Port de Plaisance du Moulin Blanc. 29200 BREST

Annexe zone de course



Mise à l'eau